

# COMMUNE d'ANJOUTEY

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 janvier 2019

**Etaient présents** : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY

**Avait donné procuration** : Madame Catherine ROY à Pamela BOUDIER, Monsieur Patrice THOMAS à Gilles MAGNY

**Etaient absents excusés** : Mesdames Muriel SCHNELL, Messieurs Anthony SIMON et Zo RASATAVOHARY

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

### **Hommage à Norbert Didier, conseiller municipal du Conseil municipal en cours, décédé le 29 décembre 2018**

#### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- Subvention voyages collège de Rougemont le château
- Subvention voyage collège de Giromagny
- Subvention voyage école d'Anjoutey
- Soutien à la résolution du 101ème Congrès de l'Association des Maires de France
- Demande de subvention DETR ou DSIL
- Demande de subvention pour l'isolation thermique de l'école
- Demande de subvention pour le changement du toit du bâtiment communal dit le gîte
- Demande de subvention pour les plantations et les entretiens des arbres du projet ERFCAL
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.**

#### **Subvention exceptionnelle demandée par le collège Michel Colucci à Rougemont le Château**

Le collège Michel Colucci organise un voyage scolaire en Angleterre du 11 au 15 février 2019 pour les élèves scolarisés en troisième soit 6 élèves d'Anjoutey.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 120 euros soit 20 euros par élève d'Anjoutey scolarisé en 3ème. Ces 20 euros sont à verser uniquement à un élève d'Anjoutey.

La proposition du montant de cette subvention pour le collège Michel Colucci est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

#### **Subvention exceptionnelle demandée par le collège Michel Colucci à Rougemont le Château**

Le collège Michel Colucci organise un voyage scolaire en Grèce du 11 au 18 mai 2019 pour les élèves scolarisés en quatrième soit 4 élèves d'Anjoutey.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 80 euros soit 20 euros par élève d'Anjoutey scolarisé en 4ème. Ces 20 euros sont à verser uniquement à un élève d'Anjoutey.

La proposition du montant de cette subvention pour le collège Michel Colucci est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

#### **Subvention exceptionnelle demandée par le collège Val de Rosemont à Giromagny**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide financière de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du collège du Val de Rosemont de Giromagny.

En effet, dans le cadre de projets de voyages scolaires pédagogiques, les élèves scolarisés en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vont effectuer des voyages en Grèce, en Espagne et en Allemagne au courant du mois d'Avril 2019 (2 élèves d'Anjouthey sont concernés).

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 40 euros, soit 20 euros par élève d'Anjouthey scolarisé en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>. Ces 40 euros sont à verser uniquement aux élèves d'Anjouthey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 40 euros au Collège Val de Rosemont de Giromagny.

#### **Subvention exceptionnelle demandée par l'école la Madeleine d'Anjouthey**

Madame Sabine Marmorat, professeur des écoles, organise pour la classe des CM2 de l'école la Madeleine d'Anjouthey, un voyage scolaire avec nuitées du 20 au 24 mai 2019 plus précisément une classe découverte dans un centre agréé situé à Malbuisson au bord du lac de Saint-Point.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 360 euros soit 20 euros par élève scolarisé en CM2 à Anjouthey.

La proposition du montant de cette subvention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

#### **Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France**

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'Association des Maires de France (AMF)

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays.
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur.
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal.
- La suppression de la taxe d'habitation - sans révision des valeurs locatives - remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres.
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion.
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au «Grand Paris».
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales.
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité.
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte.
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées.
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée.
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle.
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux.
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales.
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales
- L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements.
- La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases
- L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement
- L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures
- Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales
- Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau
- Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence - et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal d'Anjouley est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil municipal d'Anjouley de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement. Le Conseil municipal d'Anjouley après en avoir délibéré soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

#### **Demande de subvention pour l'isolation thermique de l'école**

La Commune d'Anjouley prévoit en 2019 des travaux de fourniture et de pose de menuiseries, de fenêtres, et de portes à l'Ecole Primaire d'Anjouley, sous condition d'obtenir des subventions.

Ces travaux sont indispensables pour différentes raisons :

- réaliser des économies de fonctionnement de l'école avec une isolation réduisant de manière conséquente d'importantes pertes énergétiques.
- aménager un espace plus fonctionnel, plus attractif, chaleureux et plus convivial pour une meilleure qualité d'usage et d'accueil des élèves et des enseignants.

Des demandes de subvention est à faire par la commune d'Anjoutey auprès :

- du Conseil départemental
- de la Préfecture du Territoire de Belfort dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) (État) et de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux : demande de subventions, financement des travaux par les communes du RPI auquel appartient la commune d'Anjoutey
- de solliciter des subventions pour l'année 2019
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux, sous condition que des subventions soient obtenues et que les communes du RPI auquel appartient la commune d'Anjoutey soient d'accord pour ces travaux.
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

#### **Demande de subvention pour le changement du toit du bâtiment communal dit le gîte**

La Commune d'Anjoutey prévoit en 2019 des travaux de remplacement du toit du bâtiment communal dit le gîte, situé 2D rue Martin 90 170 Anjoutey, sous condition d'obtenir des subventions.

Ces travaux sont indispensables pour différentes raisons :

- réaliser des économies de fonctionnement du bâtiment avec une isolation réduisant de manière conséquente d'importantes pertes énergétiques.
- aménager un espace plus fonctionnel, plus attractif, chaleureux et plus convivial pour une meilleure qualité d'usage pour les locataires
- supprimer les fuites d'eau au niveau de la toiture qui dégradent les murs extérieurs du bâtiment..

Des demandes de subvention est à faire par la commune d'Anjoutey auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) (État) et de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux : demande de subventions
- de solliciter des subventions pour l'année 2019
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux, sous condition que des subventions soient obtenues.
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

#### **Demandes de subvention pour les plantations et les entretiens des arbres du projet ERFICAL**

Le projet ERFICAL est né suite à un appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS lancé par l'ADEME en 2015, faisant partie des projets retenus sur le territoire national. Son but est de mobiliser sur 3 ans du bois additionnel afin d'alimenter les chaufferies bois existantes et futures en associant tous les utilisateurs de la forêt et en réconciliant l'économie et l'écologie.

Des actions sont menées en milieu forestier et en milieu agricole en apportant des aides à l'amélioration des peuplements forestiers pour : produire de l'énergie renouvelable, gestion durable des ressources, valorisation des bois de haies et de lisières, reboisement ou encore reconquête paysagère.

Le bois a été coupé en 2018 dans les parcelles 17 et 14 de la commune d'Anjoutey. Il est proposé de faire en 2019 des travaux de plantation sr ces parcelles 17 et 14. Ce repeuplement et ces travaux forestiers permettent de conserver et d'améliorer le patrimoine forestier.

Les travaux de plantation et d'entretien (sur 5 ans), ainsi que l'assistance technique auprès de la commune d'Anjouley seront subventionnés à hauteur de 40%. La subvention est déjà acceptée.

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable qu'une assistance technique à donneur d'ordres (ATDO) soit réalisée pour suivre le chantier de plantations et les travaux sylvicoles (entretiens des plantations... sur 5 ans).

Monsieur le Maire propose que cette assistance soit faite par l'ONF pour un montant total de 4 091, 94 euros TTC. Cela permettrait :

- de contrôler que les travaux sont faits correctement selon les prescriptions de départ
- de faire des réceptions des travaux : une réception contradictoire de la commune avant paiement et des réceptions régulières des travaux sylvicoles sur 5 ans
- de vérifier que le taux minimum de reprise des plantations, au bout des 5 ans est 80%. L'entreprise qui plantera les arbres devra garantir ce taux de reprise, une des conditions de l'obtention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ce projet de plantations et de travaux sylvicoles (entretiens des plantations... sur 5 ans) des arbres des parcelles 14 et 17
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'assistance technique à donneur d'ordres (ATDO) pour les plantations et les travaux sylvicoles (entretiens des plantations... sur 5 ans) des arbres des parcelles 14 et 17

## **Questions diverses**

**Avancement des actions à faire et décrites dans le compte-rendu du Conseil municipal précédent**

**Rappels du Bureau municipal**

**Rappels sur les réunions faites par les Elus dans leur cadre de leur fonction d'élu communal**

**Tour de table des élus**

**Présentation du travail financier et administratif de la commune**

### **Grand Débat National**

À l'initiative du Président de la République, le gouvernement engage un Grand Débat National permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français.

Le Grand Débat National se déploiera tout d'abord à partir des réunions d'initiatives locales. Ces réunions permettront à chacun de débattre et de se faire entendre au cours de réunions publiques.

Le gouvernement propose quatre thèmes de débat.

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'État et des services publics

Le gouvernement s'est engagé à prendre en compte tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles du débat, selon les principes de transparence, de pluralisme et d'inclusion, de neutralité, d'égalité, de respect de la parole de chacun.

Les Elus du Conseil municipal souhaitent organiser des réunions locales concernant le Grand Débat et offrir aux habitants de la de démocratie participative. La méthode la plus adéquate et la plus apolitique (organiser un débat, prêt de la salle) sera étudiée puis mise en place, Ces réunions devront se dérouler du 15 janvier au 15 mars 2019. Des kits vont être envoyés aux mairies. Pour en savoir plus consulter <https://www.gouvernement.fr/le-grand-debat-national>.

Des contacts seront pris avec les communes voisines pour organiser un débat, chaque commune pourrait organiser un des quatre débats prévus par le gouvernement (JP.Bringard).

**Elections européennes**

Les élections européennes seront le 26 mai 2019. Les Elus du Conseil municipal assureront la tenue du bureau de vote. Le bureau de vote sera au centre de loisirs.

### **Inauguration des travaux de la Mairie**

L'inauguration des travaux de rénovation de la Mairie pourrait avoir lieu début à partir du lundi 4 mars 2019 après les congés scolaires de février 2019. Se renseigner pour connaître les disponibilités des financeurs un week-end.

### **Location d'un local de stockage aux bâtiments de l'ex pisciculture**

En attente d'informations et de garanties.

Une annonce de location peut être faite (JP.Bringard)

### **Subvention 30 millions d'amis**

La subvention concernant la prise en charge de la stérilisation de chats n'est pas renouvelée car aucun chat n'a été signalé. Elle peut être si besoin renouvelée.

### **Sentier de randonnée**

Il est proposé de réaliser un sentier de randonnée dans le village, demandé par des associations. G.Magny se renseigne avant fin janvier 2019 auprès de propriétaires ou de locataires de terrains sur ce sujet.

### **Piano et drapeau des anciens combattants (installés en mairie avant les travaux de 2018)**

Le drapeau de l'association des anciens combattants d'Anjoutey (qui était dans la salle communale) serait à proposer à la nouvelle maison du combattant de Belfort (par l'intermédiaire des anciens combattants), la section n'existant plus. (JP.Bringard)

Le piano (qui était dans la salle communale) est à faire expertiser et selon sa valeur potentielle il sera ou non vendu. (Y.Doladille)

### **Piste cyclable**

*Rappel du Conseil municipal du 21 septembre 2017 (visite de Monsieur Florian Bouquet président du Conseil départemental du Territoire de Belfort) :*

*La demande des Elus du Conseil municipal est de créer une piste cyclable sur Anjoutey qui rejoindrait les Errues et Giromagny, afin de proposer d'autres modes de transport, de protéger l'environnement et de faciliter les modes doux de déplacement. La proposition de Monsieur Florian Bouquet est la suivante : fin 2018 la piste cyclable de Chaux vers Giromagny sera faite jusqu'au centre de Giromagny. Il est intéressé pour une «branche» qui raccorderait Lachapelle sous Rougemont et Roppe et qui viendrait de Giromagny. Le Conseil départemental est prêt à mener la réflexion et l'étude sous condition d'en discuter avec la Communauté de communes des Vosges du Sud. La commune rédigera une lettre de présentation du projet de piste cyclable au Conseil départemental. Les travaux (s'il y a) ne pourraient pas commencer avant 2020.*

La commune d'Anjoutey est toujours intéressée par une piste cyclable sur le territoire communal.

G.Magny se rapproche de Florian Bouquet (Président du Conseil départemental) pour lui rappeler cette volonté et proposer au conseil départemental un axe de piste cyclable passant par Anjoutey.

### **Ressources humaines**

Afin de suivre le travail des employés et de juger pour un avancement de grade ou pour une prime supplémentaire, il est proposé de suivre le savoir être et le savoir faire des employés communaux, de se référer aux fiches de poste et aux entretiens individuels annuels avec les employés communaux.

Afin que Marc Robert ait un salaire plus conséquent à la commune, il est proposé de rechercher d'autres ressources : mutualisation des ressources humaines ou matérielles, augmentation des locations (G.Magny (contacte des collectivités), JP.Bringard).

### **PLUI**

Le PLUI est en cours. Actuellement sont demandées, à chaque commune de la Communauté de communes des Vosges du Sud, les zones à urbaniser et les zones dites «dent creuse» afin de mieux connaître par commune la répartition et la localisation des besoins résidentiels Une «dent creuse» est, en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties.

La réduction des surfaces urbanisables des communes de la Communauté de Communes des Vosges du Sud est envisagée dont la surface urbanisable d'Anjoutey. Monsieur le Maire demandera des explications supplémentaires sur cette éventuelle réduction de surface lors des réunions prévues sur le PLUI, en particulier le 26 janvier 2019.

De nouvelles réunions COFIL PLUi se tiendra au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 à l'antenne d'Étueffont. Le sujet portera sur la répartition et la localisation des besoins résidentiels par commune (potentiel constructible et besoins en logements).

### **Pisciculture**

Dans le cadre de mesures compensatoires (Les Réseaux Ferrés de France (RFF) ont utilisé des zones humides pour implanter la ligne TGV et la ligne ferroviaire Belfort-Delle), RFF a confié au bureau d'études Nature et Techniques la mission d'établir un projet de restauration des extérieurs de la pisciculture d'Anjoutey et de réaménager ou d'aménager une zone humide. Pourquoi pas un lieu de détente, de loisirs (pique-nique), de randonnées ?

La commune reste propriétaire de cette zone, RFF l'entretiendrait pendant 25 ans (les 5 premières années, RFF l'entretiendrait tous les ans).

Le bureau d'étude est venu présenter la démarche le 1<sup>er</sup> août 2018. Une autre réunion devrait avoir lieu avec les Elus communaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 lors d'un Conseil municipal pour échanger sur différentes solutions de restauration des extérieurs de la pisciculture. Monsieur le Maire doit contacter le bureau d'études pour fixer un rendez-vous de présentation du projet.

### **Actions des commissions et des comités**

- Commission développement économique
  - Il est proposé par le Conseil municipal pour l'installation d'une activité de restauration
    - une division de la surface totale par des rideaux ou des cloisons mobiles (pris en charge par la Commune)
    - la prise en charge par le locataire de la prise électrique triphasé
    - aucune zone extérieure (devant le local à louer) ne sera louée en tant que terrasse mais uniquement comme parking.

### **Actions des commissions et des comités**

- Commission développement économique
- Commission travaux
  - La liste des travaux à faire et à finaliser en 2019 a été communiquée à G.Magny et P.Thomas.
  - Travaux 2019 à proposer au budget 2019
    - Finalisation des travaux programmés en 2018
    - Isolation thermique de l'école : changement des portes et fenêtres
    - Isolation et toiture du gîte (fonction des prix et de subventions)
    - Travaux forestiers (projet ERFCAL, desserte forestière)
    - Pas de travaux de voirie (à voir en fonction du budget)
  - Travaux de la Mairie
    - Des avenants de prolongation de délai des travaux sont à prévoir avec justificatifs si besoin.
    - La rénovation des WC sera faite par les employés en janvier 2019.
    - D'autres travaux sont proposés par les conseillers municipaux et seront faits en fonction des budgets disponibles :
      - Faire les toilettes (employés communaux - régie de travaux)
      - Aménager tout le couloir intérieur (placoplatre, peintures)
      - Peindre les larmiers de cave et les volets extérieurs. Y rajouter des vitres.
      - Faire le ravalement extérieur
      - Acheter ferme porte, lustres, rideaux, stores...
      - Refaire ou étudier pour nettoyer et refaire escalier extérieur.
- Comité circulation et sécurité routière
  - Aménagement routier temporaire (par le Conseil Départemental) rue de Bourg sous Châtelet en 2019
- Comité fleurissement
  - Travaux d'entretien et d'aménagement définis lors de la réunion du comité de fleurissement du 17 octobre 2018
- Comité des fêtes
  - actions à faire 2019 : pérenniser le comité des fêtes, augmenter le nombre de bénévoles, développer la création des décors, développer les journées citoyennes
- Commission communication
  - Journal 2019 : le journal communal de l'année 2019 sera publié en février 2019.

- Comité bois et forêts
  - Réunion de la commission bois et marché public ERFICAL à programmer fin janvier début février pour la validation des travaux forestiers et la mise en oeuvre du dossier de consultation de plantations et des travaux sylvicoles du projet ERFICAL
- Commissions finances
  - Actions à faire 2019 : BP, procédures financières et/ou administratives, logements, marchés publics
- Administratif
- Ressources humaines
  - Actions à faire 2019 : mutualisation, politique des ressources humaines
- Ecole
  - actions à faire 2019 : compétence scolaire à mettre en œuvre au sein de la Communauté de communes, pérenniser la restauration scolaire au centre de loisirs

#### **Calendrier des dates de tenue des conseils municipaux 2019**

- 14/03
- 11/04 (vote du budget)
- 16/05
- 20/06
- 11/07
- 19/09
- 17/10
- 14/11 au lieu du 21/11 (car pot des bénévoles beaujolais le 21/11)
- 19/12

Chaque conseil municipal est prévu le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (sauf en août). En raison des vacances scolaires de février, le conseil de février est à avancer ou à reculer. Etant trop proche du conseil de janvier ou du conseil de mars il est annulé.

Le conseil municipal doit avoir lieu avant le 14 juillet, date à laquelle les vacances «commencent vraiment».

Si aucune délibération n'est à voter pendant un Conseil municipal, ce dernier est remplacé par une réunion d'informations et de discussions et de préparations des projets.

#### **Calendrier des dates de tenue des bureaux municipaux 2019**

- 21/01/2019
- 04/02
- 18/02
- 04/03
- 18/03
- 01/04
- 08/04 au lieu du 15/04 (car date du conseil municipal de avril avancée en raison du vote du budget)
- 06/05
- 20/05
- 03/06
- 17/06
- 01/07
- 15/07
- 09/09 (03/09 = lendemain de la fête du village)
- 16/09
- 07/10
- 21/10
- 04/11
- 18/11
- 02/12
- 16/12

Les dates des bureaux municipaux sont à valider par le Conseil municipal.

#### **Rappels sur des dates de janvier 2019**

- Autres dates : cf. ci-dessus

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 00.